

Hanna Notthmann  
Sylvain Carole  
Chapra  
Rhône Alpes

FRANCE

## Un nouveau fichier crée une polémique

La Ligue des droits de l'homme alerte sur le caractère intrusif des questions posées par un nouveau fichier baptisé Cohphra, qui recense les demandeurs d'hébergement

Après le fichier Edwige, c'est désormais au fichier Cohphra de soulever une polémique. Mis en place par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass) de la région Rhône-Alpes, il a pour vocation de collecter diverses informations relatives aux personnes qui demandent un hébergement. Parmi les questions posées, certaines portent sur l'orientation sexuelle des demandeurs, leurs antécédents judiciaires mais aussi psychiatriques, leur niveau d'endettement, la régularité de leur séjour. La collecte de ce type de données heurte nombre d'associations, et parmi elles la Ligue des droits de l'homme (LDH).

« Cela va à l'encontre du respect de la vie privée », dénonce Jean-Claude Vitran, responsable des nouvelles technologies à la LDH. *Et pourrait, à terme, donner lieu à des pratiques discriminatoires en fonction du profil des demandeurs.* Les craintes sont telles que plusieurs responsables associatifs de Rhône-Alpes refusent de remplir le document. C'est le cas notamment de l'association du Château-Rouge à Annecy. *« Nous redoutons qu'il puisse être croisé avec d'autres et déboucher sur un*

**« Nous redoutons que ce document puisse être croisé avec d'autres. »**

*fichage des demandeurs* », explique Françoise Riotton, responsable de l'association. La critique est plus sévère encore du côté de l'Association des résidences et foyers de jeunes (ARFJ) : *« Au nom de quoi les personnes ayant déjà le malheur d'être privées de logement devraient-elles, en plus, être davantage fichées que les autres ? »*, demande Christiane Royer, déléguée générale de l'ARFJ.

Du côté de la Drass de Rhône-Alpes, on assure que Cohphra a avant tout pour vocation de mieux connaître le parcours résidentiel des demandeurs. Les pouvoirs publics désireraient en effet recenser de manière plus fine la population privée en demande d'hébergement. Le tout dans le but de mieux cibler ses besoins. Ce qui ne suffit pas à faire taire les critiques. *« Avoir une meilleure connaissance statistique des demandeurs est tout à fait louable, concède Françoise Riotton. Mais, dans ce cas, anonymisons le fichier ! »*

En 2006, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a donné son aval à l'utilisation du fichier. Elle précise toutefois aujourd'hui que le modèle qui lui a été soumis à l'époque ne correspond pas à celui diffusé aujourd'hui par la Drass, puisque les antécédents judiciaires et psychiatriques n'y figuraient pas. Une nouvelle instruction est donc en cours.

MARIE BOËTON